

Démarche : Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie privée et familiale " délivrée à l'étranger résidant habituellement en France depuis l'âge de 13 ans sur le fondement de l'article L 423-21 du CESEDA, ou d'un certificat de résidence algérien délivré au ressortissant algérien résidant habituellement en France avant l'âge de 10 ans

Organisme : Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vous êtes en possession d'un titre de séjour ou d'un certificat de résidence algérien portant la mention "vie privée et familiale" délivré à l'étranger résidant habituellement en France depuis l'âge de treize ans, ou avant l'âge de 10 ans pour les ressortissants algériens.

Attention: les demandes de titre de séjour suivants (premières demandes et renouvellements) se font en ligne sur le site de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

– Titre de séjour « Vie Privée et Familiale » :

- Famille de Français (conjoint de Français, parent d'enfant français, ascendant de Français)
- Attaches fortes avec la France (bénéficiaires du regroupement familial, étranger né en France)
- Victimes d'infraction de la traite des êtres humains, bénéficiaires d'une ordonnance de protection, anciens mineurs étrangers confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Étranger malade

– Visiteur

– Renouvellement des cartes de résident / certificats de résidence algériens de 10 ans

– Renouvellement des cartes de résident de longue durée-UE

– Carte de résident permanent

Afin de pouvoir déposer une demande, vous devez résider dans l'une des communes mentionnées ci-dessous : ARCUEIL, CACHAN, CHEVILLY LARUE, FRESNES, GENTILLY, L'HAY-LES-ROSES, LE KREMLIN BICETRE, RUNGIS, THIAIS, VILLEJUIF

Cette procédure ne concerne que les usagers déjà en possession d'un titre de séjour ou un visa long séjour valant titre de séjour

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie privée et familiale "

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie délivrée à l'étranger résidant habituellement en France depuis l'âge de 13 ans sur le fondement de l'article L 423-21 du CESEDA, ou d'un certificat de résidence algérien délivré au ressortissant algérien résidant habituellement en France avant l'âge de 10 ans

Vous êtes en possession d'un titre de séjour ou d'un certificat de résidence algérien portant la mention "vie privée et familiale" délivré à l'étranger résidant habituellement en France depuis l'âge de 13 ans, ou avant l'âge de 10 ans pour les ressortissants algériens.

Attention: les demandes de titre de séjour suivants (premières demandes et renouvellements) se font en ligne sur le site de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

– Titre de séjour « Vie Privée et Familiale » :

- Famille de Français (conjoint de Français, parent d'enfant français, ascendant de Français)
- Attaches fortes avec la France (bénéficiaires du regroupement familial, étranger né en France)
- Victimes d'infraction de la traite des êtres humains, bénéficiaires d'une ordonnance de protection, anciens mineurs étrangers confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Étranger malade

– Visiteur

– Renouvellement des cartes de résident / certificats de résidence algériens de 10 ans

– Renouvellement des cartes de résident de longue durée-UE

– Carte de résident permanent

Afin de pouvoir déposer une demande, vous devez résider dans l'une des communes mentionnées ci-dessous : ARCUEIL, CACHAN, CHEVILLY LARUE, FRESNES, GENTILLY, L'HAY-LES-ROSES, LE KREMLIN BICETRE, RUNGIS, THIAIS, VILLEJUIF

Cette procédure ne concerne que les usagers déjà en possession d'un titre de séjour ou un visa long séjour valant titre de séjour

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1à 441-2 du code pénal).

Date de fin de validité de votre titre de séjour actuel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de votre titre de séjour actuel

Recto/verso.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Visa D ou visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

Si vous êtes titulaire d'un VLS-TS veuillez joindre la validation OFII.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Votre numéro étranger (AGDREF)

Si vous avez déjà déposé une demande de titre de séjour, d'asile, ou obtenu un visa long séjour, un numéro AGDREF vous a été attribué.

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie"

Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour ou vignette OFII (n° Etr). Il commence généralement par le numéro de département ou par 991 si vous êtes arrivé avec un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

Si vous avez validé votre VLS-TS en ligne, le n° AGDREF correspondant à votre identifiant est indiqué sur la validation de votre visa.

1. État civil

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom (s)

Sexe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Situation matrimoniale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Célibataire

☐ Concubinage

☐ Pacsé(e)

☐ Marié(e)

☐ Séparé(e)

☐ Divorcé(e)

☐ Veuf(ve)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous souhaitez ajouter votre nom marital sur le titre de séjour, veuillez fournir l'acte de mariage ou votre livret de famille

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de non-polygamie le cas échéant

Si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie, Veuillez fournir une déclaration de non-polygamie. Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Date de naissance

Téléphone portable

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie

Adresse mél

Nationalité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de nationalité

Passeport en cours de validité ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc).

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de renseignements

Merci de compléter, dater et signer la fiche de renseignements.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

2. Domicile

Adresse ou domiciliation

Numéro, nature et nom de la voie, code postal et ville de résidence du domicile ou de la domiciliation.

Complément d'adresse

Commune

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois

-Si vous êtes locataire: facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet); ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire); ou taxe d'habitation;

-Si vous êtes hébergé à l'hôtel: attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois;

-Si vous êtes hébergé chez un particulier: attestation de l'hébergeant datée et signée ; copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF

3. Documents à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de présence continue en France depuis l'entrée: le séjour doit être justifié par au moins un document pour chaque année émanant d'une administration publique (service social, établissement scolaire, etc.)

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

4. Contrat d'intégration républicaine le cas échéant

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestations de suivi de formation (4 feuilles) ou dispense de formation civique par l'OFII dans le cadre du parcours d'intégration républicaine

Veillez fournir les attestations de suivi des formations civiques délivrées par l'OFII ou l'attestation de dispense de formations civiques.

Veillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Contrat d'intégration républicaine

Copie recto/verso.

Veillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Preuve de la dispense du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Vous êtes dispensé du CIR si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

-scolarité effectuée dans un établissement d'enseignement secondaire français pendant au moins 3 années scolaires

-études supérieures suivies en France pendant au moins 1 année universitaire

Pour plus d'informations, veuillez consulter: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17048>

Veillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

5. En cas d'une demande d'une première carte de séjour pluriannuelle (CSP)

Niveau de langue française et examen civique

À partir du 1er janvier 2026, les étrangers qui demandent une carte de séjour pluriannuelle doivent avoir atteint le niveau de langue A2 et avoir réussi à un examen civique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35799>

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Immigration/Examen-civique-pour-une-premiere-demande-de-titre-de-sejour-pluriannuel>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Diplôme ou certification niveau A2 en français

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Examen civique pour une première demande de titre de séjour pluriannuel

6. En cas de demande d'une carte de résident longue durée-UE (RLD-UE) à l'occasion du renouvellement de votre titre de séjour actuel

Explication

Si vous résidez de façon légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans en France ou si vous avez une carte bleue européenne, vous pouvez obtenir une carte de résident mention résident de longue durée - UE sous certaines conditions. **Attention, le temps de présence sous statut "étudiant" n'est pas comptabilisé**.

À partir du 1er janvier 2026, les étrangers qui demandent une carte de résident doivent avoir atteint le niveau de langue B1 et avoir réussi à un examen civique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Vos ressources financières

Si vous souhaitez demander la délivrance d'une carte de résident, veuillez fournir :

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie

-les justificatifs de vos ressources ou de celles de votre couple si vous êtes mariés.

Justificatifs de ressources suffisantes, stables et régulières sur les 5 dernières années : bulletins de paie, avis d'imposition, attestation de versement de pension, contrat de travail. Les prestations sociales et les allocations sont exclues.

Si vous percevez l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), vous devez joindre les justificatifs.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme ou certification niveau B1 en français

Si vous souhaitez demander la délivrance d'une carte de résident, vous devez prouver que votre maîtrise du français est supérieure ou égale au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe. Vous devez fournir, soit un diplôme attestant un niveau de connaissance du français au moins égal au niveau B1, soit un diplôme au moins égal au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34501>

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Examen civique pour une première demande de carte de résident

À partir du 1er janvier 2026, les étrangers qui demandent une carte de résident doivent avoir réussi à un examen civique. Pour plus d'informations, veuillez consulter: <https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de droits à l'Assurance Maladie

La copie de la carte Vitale n'est pas acceptée.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

Les accords bilatéraux en matière de circulation, de séjour et d'emploi

Trois accords conclus avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc prévoient des stipulations particulières concernant la circulation, le séjour et le travail de leurs ressortissants.

Des États d'Afrique Sub-saharienne ont également signé ce type d'accord avec la France.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Les-accords-bilateraux/Les-accords-bilateraux-en-matiere-de-circulation-de-sejour-et-d-emploi>

7. Le contrat d'engagement à respecter les valeurs de la République

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le contrat d'engagement à respecter les valeurs de la République française

Veuillez fournir le contrat d'engagement à respecter les principes de la République française qui doit être daté et signé, dans sa version française.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Contrat-d-engagement-a-respecter-les-principes-de-la-Republique>

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

J'ai pris connaissance et je signe le contrat d'engagement à respecter les valeurs de la République et je m'engage à respecter les valeurs qui y sont mentionnées

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "vie Observations éventuelles"

Souhaitez-vous nous communiquer des éléments utiles à l'instruction de votre demande de titre de séjour?

J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des informations transmises et je suis informé(e) que l'administration peut procéder à des vérifications auprès des services et organismes habilités.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Données personnelles

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données à caractère personnel collectées sur Démarches Simplifiées / Préfecture du Val de Marne – Direction des Migrations et de l'Intégration sont enregistrées sur démarches simplifiées qui vise à instruire la demande de titre de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise. Ces données sont conservées dans Démarches simplifiées et par l'administration pour une durée de 12 mois et ne sont accessibles qu'aux agents en charge de l'instruction des dossiers.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement, vous devez vous adresser à Monsieur le Préfet du Val de Marne- Secrétariat Général / Pôle d'Expertise Juridique Départemental – 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 CRETEIL CEDEX.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données – Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07).